

**COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Acte publié le  
- 5 JUIN 2025

.....  
DÉCISION N° 015/2025 : FINANCES  
Création d'une zone de rencontre en centre-ville  
Demande de subvention – Département du Rhône

**LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

VU le dispositif de répartition du produit des amendes de police mis en place par le Département du Rhône pour le financement d'opérations relatives à la circulation routière,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de mise en œuvre d'une résine gravillonnée dans le cadre de la création d'une zone de rencontre en centre-ville, dont le coût prévisionnel s'élève à 11 186,00 € HT, sont inscrits au budget 2025 et sont éligibles au dispositif susmentionné,

**DÉCIDE**

**DE SOLLICITER** une aide financière, au taux maximum de subventionnement, auprès du Département du Rhône, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la mise en œuvre d'une résine gravillonnée dans le cadre de la création d'une zone de rencontre en centre-ville.

Grézieu-la-Varenne, le 4 juin 2025

Pour extrait conforme,

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

